



Port du masque obligatoire aux abords du collège E. Fromentin

publié le 06/10/2020

Aux élèves

Aux responsables légaux

Aux enseignants et personnels du collège E. Fromentin

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des mesures sanitaires liées à la COVID-19, le port du masque a été rendu obligatoire dans certaines zones de la ville de La Rochelle.

Le Collège E. Fromentin se situe dans une des zones où le port du masque est obligatoire. La Municipalité et la Préfecture ont renforcé ces mesures sanitaires. De ce fait, **à compter du 1er octobre 2020, le port du masque est obligatoire aux abords de l'établissement (périmètre de 50m), entre 7h et 19h, devant le collège Fromentin.**

Nous demandons aux élèves et aux parents de veiller au respect de cette mesure, pour la protection de tous.

Nous vous remercions pour votre coopération.

L'Equipe de Direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.